



bulletin

CONTENU

- 1 Contexte du séminaire
- 2 Discours et débats
- 2 Le rôle des parlements et des parlementaires dans la gestion des conflits et la construction de la paix
- 3 Le rôle des parlements et des parlementaires dans la gestion des armes légères et de petit calibre
- 4 Approvisionnement en armes légères et de petit calibre
- 6 Demande pour les armes légères et de petit calibre
- 7 Mobilisation des corps constitués et collaboration avec la société civile
- 9 Collecte et destruction d'armes
- 10 Prévention, justice post-conflit et Réconciliation
- 11 Clôture
- 12 Press Coverage
- 13 Résultat : Plan D'Action Parlementaire de Dakar



ACTION MONDIALE
DES PARLEMENTAIRES



ASSEMBLEE NATIONALE
DU SENEGAL



RESEAU PARLEMENTAIRE
MONDIALE SUR
LA BANQUE MONDIALE



BANQUE MONDIALE



CENTRE PARLEMENTAIRE
CANADIEN



PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT



BUREAU DES
NATIONS UNIES POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST

Edition spéciale : Rapport du Séminaire régional¹

Le Rôle du Parlement et des
Parlementaires sur les Armes Légères,
la Prévention des Conflits, l'Alternance
Démocratique et la Justice en Afrique

Contexte du séminaire

L'assemblée nationale du Sénégal a accueilli cette rencontre de parlementaire d'Afrique de l'Ouest, du Centre, de la Région des Grands Lacs et d'Afrique Australe, d'Europe, du Canada, et du Japon ainsi que de représentants des organisations internationales et de la société civile du 27 février au 1er mars à Dakar. Le séminaire a été préparé en coopération avec l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA), l'Association des Parlementaires Européens pour L'Afrique (AWEPA), la Banque Mondiale (BM), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), le Centre Parlementaire Canadien (CPC), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Réseau Parlementaire sur la Banque Mondiale (PNoWB).

« Il s'agit pour les parlementaires de s'appuyer sur l'expérience des organisations qui œuvrent en Afrique sur les questions de paix, de désarmement, de démocratie, et de justice post-conflit et ainsi de créer les conditions d'élaboration et d'adoption d'une stratégie africaine pour bâtir un continent qui gère mieux la circulation des armes et qui construit une vie démocratique viable garantissant une alternance politique régulière. »

Introduction

Les sociétés actuelles subissent des mutations profondes porteuses d'opportunités mais aussi des plus graves menaces à la paix et à la stabilité dans le monde. Le fossé

entre riches et pauvres, entre le nord et le sud se creuse, annihilant les efforts visant à instaurer une solidarité internationale gage d'une paix durable. L'Afrique, ballottée par ces mouvements du monde, est en train de perdre tous ses repères et elle se présente aujourd'hui comme une entité angoissée, qui doute. Elle est très inquiète en raison de l'anéantissement des espoirs nés en 1990 de la démocratisation et de l'éclosion des régimes de liberté. Elle peine à s'insérer dans une globalisation pour laquelle elle ne dispose pas des mêmes atouts que les autres continents, traversée qu'elle est par des épreuves multiples et multiformes dont les conséquences influent négativement sur le développement des pays et la promotion des populations.

Face à cette situation et ces épreuves, la mobilisation de la Communauté Internationale doit accompagner les efforts des autorités africaines afin de prévenir et de régler les conflits. Dans ce cadre, les parlementaires conscients de leurs responsabilités doivent s'investir pour amplifier auprès des populations qu'ils représentent l'idéal de faire à travers une diplomatie parlementaire mieux repensée et plus efficace.



Assemblée Nationale du Sénégal

Objectifs du séminaire

1-impliquer les populations à travers leurs représentants et la société civile dans la gestion des conflits qui secouent leurs communautés.

2-faire de la diplomatie parlementaire un moyen de promotion efficace de la responsabilisation des parlementaires dans la gestion des relations internationales.

3-mieux penser les transitions démocratiques à travers des processus d'alternance qui concilient la conduite des changements indispensables tout en préservant les possibilités de réconciliation nationale.

4-Consolider la paix à travers des actions concertées et coordonnées de maîtrise de la circulation des armes légères dans les zones en conflit.

Discours et débats

C'est sous la présidence de Pape Diop, le Président de l'assemblée nationale du Sénégal, que les travaux du séminaire ont été ouverts.

Le rôle des parlements et des parlementaires dans la gestion des conflits et la construction de la paix

« Le parlement, lieux par essence du débat, a un rôle primordial à jouer dans la résolution des conflits »

Le débat a été introduit par le Vice-président de l'AWEPa, Monsieur Pär Granstedt. Le représentant de l'Awepa a d'emblée souligné l'importance du parlement dans une démocratie.

Monsieur Granstedt considère la démocratie comme un système qui doit favoriser le dialogue entre les différentes composantes du parlement c'est-à-dire le pouvoir et l'opposition. Dans une démocratie, celle-ci doit avoir la possibilité de s'exprimer. Elle doit en même temps se préparer à exercer le pouvoir, d'où la nécessité d'avoir un discours constructif. Monsieur Granstedt pense que la politique parlementaire doit respecter les minorités ethniques et religieuses et que les parlements doivent s'impliquer dans les relations internationales, se mettre en réseau et qu'il convient de définir le rôle des parlementaires dans la résolution des conflits. C'est pourquoi, il conclura pour dire que l'AWEPa s'engage à renforcer la coopération entre les parlements européens et africains.

« La coopération régionale est nécessaire pour développer des stratégies pour la remise volontaire des armes légères »

La communication de l'Hon. Dr. Diodorus Buberwa Kamala, Vice-ministre pour la coopération de l'Afrique de l'Est et Membre du Parlement tanzanien a porté sur le contrôle des armes : les défis de l'Afrique.

Dans son exposé, il a expliqué les initiatives de son pays en matière de contrôle des armes et s'est appesanti sur l'application de la Déclaration de Nairobi en Tanzanie. Cette application a permis l'établissement d'un point focal pour contrôler la dissémination des armes et coordonner les actions au niveau des différentes régions en 2000. Cela a permis de récolter entre 2003 et 2005, 5000 ALPC². A côté de ce programme gouvernemental, un programme spécial basé sur le volontariat soutenu par le PNUD a permis la remise volontaire d'armes détenues par les civils. Ainsi, à travers ce programme qui met l'accent sur la conscientisation et la sensibilisation, 200.000 armes ont été rendues. Cependant, il tient à souligner que contrôler les armes n'est pas une chose aisée et qu'un seul Etat ne saurait y parvenir avec succès.

« La circulation des ALPC est un sujet qui doit être discuté au sein des parlements »

Hon. Christophe Strässer, Membre du Parlement allemand, souligne que les ALPC causent des dommages aux populations.

Les parlements ont un rôle à jouer dans la lutte contre ces armes. Ils sont appelés à créer et à modifier les lois et à ratifier les conventions internationales. Hon. Strässer souligne la nécessité de développer la coopération entre les

parlements. A ce niveau, il soutient la volonté du parlement allemand d'échanger des expériences avec d'autres parlements.

Dans cette dynamique, il rappelle l'exigence pour les pays de renforcer la coopération internationale et d'harmoniser les législations. Par ailleurs, Monsieur Strässer encourage les parlements à collaborer avec la société civile.

« Les parlements doivent se doter d'une réelle indépendance »

Monsieur Kosi Kedem, ancien Député du Ghana, préconise l'implication des parlements dans la prévention des conflits.

Sur la question de l'alternance

politique, il fera remarquer que les conditions politiques sont assez difficiles à réaliser du fait de la nature du pouvoir. Il faut que le parlement évite d'être manipulé par le pouvoir exécutif. A ce niveau, il considère que les parlements doivent se doter d'une réelle indépendance. Pour lui, le concept de solidarité africaine peut aider à prévenir les conflits. Il faut seulement éliminer les facteurs qui créent les conflits, promouvoir une politique de bonne gouvernance et lutter contre la pauvreté. Pour éviter la manipulation des constitutions, il faut exiger que les amendements du gouvernement ne lui profitent pas.

« L'exclusion des parlementaires limite les chances de succès »

Hon. Raphael Chegeni, Député de la Tanzanie, rappelle que la région des Grands Lacs est marquée par la violence, et que ce phénomène est accentué par la circulation illégale des armes. C'est pourquoi, la région des Grands Lacs attache une grande importance à tous les efforts pour réduire le commerce illicite des armes.

Au sein de AMANI³, les pays ont développé des plans d'actions soutenus par les Nations Unies. Dans ce cadre, le plan d'action encourage par exemple les pays à mettre un embargo sur les armes au Congo, soutient le nouveau gouvernement au Burundi ainsi que le gouvernement du Libéria à finir les réformes sur cette question. Le plan d'action aide aussi à faciliter le retour des réfugiés. Hon. Chegeni explique qu'il faut partager les expériences avec les autres pays surtout ceux développés. En conclusion, il dira que le rôle des parlements sur la prévention des conflits n'a pas encore reçu toute l'attention requise. Il réaffirme que les parlements doivent être informés de tous les processus de paix car ces questions appellent une responsabilité collective.

Le Moratoire de la CEDEAO⁴ : « Modèle ouest-africain en matière de désarmement »

Hon. Ibrahim Sorie, Député de la Sierra Leone, demandera à l'assistance d'observer une minute de silence pour la mémoire de toutes les victimes des ALPC.

Rappelant l'origine du Moratoire de la CEDEAO, il note que la sous-région est confrontée à une instabilité. Les pays du Libéria et de la Sierra Leone ont connu des guerres qui ont produit des atrocités, des viols, des déplacements de personnes, la violation des droits humains et l'enrôlement d'enfants-soldats. La porosité des frontières a facilité le trafic des ALPC et les mouvements de mercenaires, les groupes dissidents étant formés dans les pays voisins. Conscients de l'ampleur des dégâts, les pays de la CEDEAO se sont réunis à Abuja au Nigeria en 1998 pour adopter le

.....

Le rôle des parlements et des parlementaires dans la gestion des armes légères et de petit calibre



Le Protocole de Nairobi : « L'implication des parlements est indispensable »

Hon. David Musila, Membre du Parlement du Kenya, rappelle mars 2000, lorsqu'un groupe de six pays avait adopté la Déclaration de Nairobi, instrument contraignant.

La mise en œuvre s'est faite sous forme d'Agenda d'Actions qui met l'accent sur le cadre institutionnel, la coopération, la législation, la collecte des armes et la sensibilisation. Le but est de prévenir, lutter et éradiquer les ALPC. C'est en avril 2004 que la Déclaration a été transformée en Protocole contraignant après sa ratification par les 2/3 des Etats. Le Centre Régional pour les ALPC a édicté des directives pour aider les Etats dans la mise en œuvre du Protocole. Il

entretient également un partenariat avec la société civile. Ces organisations jouent un rôle de sensibilisation dans la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique. Cela a permis de collecter 4400 munitions au Kenya. Les Etats ont souvent procédé à des destructions massives d'armes à feu. Hon. Musila ajoute que l'implication des parlements est indispensable. Ils peuvent ainsi demander aux gouvernements de signer et de ratifier le Protocole et contrôler le transfert des armes tout en intensifiant les actions de lutte contre les ALPC. Hon. Musila préconise les gouvernements d'assurer un contrôle plus ferme aux frontières.

³ Le Forum AMANI est une initiative de parlementaires africains dans la région des Grand Lac. C'est un réseau de parlementaires qui sont dévoué à la paix et à la résolution pacifique des conflits, dans leur propre pays ainsi que dans la région entière.

⁴ Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Moratoire publié le 1^{er} novembre de cette année pour une durée de trois ans renouvelable. Ce texte a été révisé à deux reprises en 2001 et en 2004. Le Moratoire est ainsi un instrument pour limiter l'importation et l'exportation des ALPC. Il est composé de trois documents :

- la Déclaration du Mémoire
- la décision d'instituer des Commissions Nationales dans les pays
- le Code de Conduite pour la mise en œuvre du Moratoire

Le Code de Conduite définit la mobilisation des ressources pour soutenir le Moratoire. Ainsi, les Etats doivent ouvrir des dialogues avec les producteurs et les fournisseurs. Hon. Sorie encourage les autres régions du continent à s'inspirer du modèle ouest africain en matière de désarmement. Il encourage aussi le développement de réseaux entre Etats pour sensibiliser les populations sur les dangers des ALPC.

L'exemple des efforts parlementaires dans la région des Grands Lacs

Monsieur Luc Dhoore, ancien ministre de la Belgique et Vice-président de l'AWIPA, présente l'expérience de l'AWIPA concernant son support des efforts parlementaires de la région des Grands Lacs, dans

le cadre de la Déclaration et du Protocole de Nairobi.

C'est les Nations Unies, en concertation avec les pays de l'Afrique Centrale et de la Corne d'Afrique, qui ont sollicité l'AWIPA à organiser une conférence parlementaire régionale pour impliquer les parlementaires dans l'application concrète des mesures préconisées. Une conférence a été organisée à Mombasa en novembre 2003, et l'AWIPA a saisi cette opportunité pour inviter les délégations du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda à se concerter sur une approche commune pour l'harmonisation de leur législation nationale respective. Suite à leur accord, des ateliers ont été organisés à Lubumbashi, à Bruxelles, à Kigali et à Kinshasa, pendant lesquels des experts de réputation internationale (le GRIP⁵ - le PNUD) ont assisté les délégations parlementaires à préparer des amendements. Monsieur Dhoore souligne que les délégations parlementaires s'engagent à finaliser le processus de ratification du Protocole de Nairobi avant mars 2006 et de se doter d'une législation nationale. La RDC et le Rwanda l'ont déjà fait et le Burundi est sur la même voie.

rité et le développement. La bonne gouvernance est ainsi le préalable à tout développement. Il rappelle les trois conventions sur le crime que quinze pays africains ont déjà ratifié :

- le Protocole contre le trafic d'immigrants sur terre, air et mer
- le Protocole contre la traite des personnes
- le Protocole contre la fabrication et le commerce illicite des petites armes

Il explique les facteurs liés au développement du crime :

- l'inégalité des revenus
- la jeunesse de la population et l'urbanisation sauvage
- les manques structurels des forces de police (180/1000 habitants)
- la défaillance de la justice et la culture de l'impunité (pas de prisons en Guinée Bissau)
- l'instabilité des années d'après indépendance

Les objectifs de son organisation, qui siège à Vienne, concernent aussi la lutte contre la corruption et le terrorisme. En conclusion, il note que le crime et la corruption freinent le développement.

Quelques faits...

- En 2000, 20% des Africains vivaient dans un pays en guerre, et 50% des morts du fait de guerre dans le monde étaient des Africains
- Les révoltes post-guerres froide sont financées par le crime, y compris par le trafic des ressources naturelles
- Un tiers des enfants soldats du monde est Africains
- Le nombre des assassinats augmente de 50% dans les cinq ans qui suivent une guerre

« Il faut la mise en place d'un Traité international sur le commerce des armes »

SE Peter Newall, L'Ambassadeur de la Grande Bretagne à Dakar a rappelé que la conférence d'examen des armes de petit calibre aux Nations Unies en juin 2006 est une opportunité pour intensifier les efforts en vue de limiter la prolifération des ALPC.

Il faut agir sur le marquage, la traçabilité et le courtage. Il définit

Approvisionnement en armes légères et de petit calibre

« La société civile est une source irremplaçable d'informations »

Hon. Ana Gomez, Membre du Parlement Européen (Portugal), explore les pistes de collaboration entre les parlements européens et africains pour renforcer la paix et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Elle souligne l'importance du rôle que les ONG jouent dans ce domaine. Par ailleurs, elle fera des développements pour rappeler les politiques menées par l'Union européenne sur la question de la circulation des armes notamment l'embargo sur les armes contre la Chine suite aux événements de la place Tien-an-men. Elle souligne l'importance d'un travail commun sur ces questions primordiales.

« Le crime a été identifié comme l'un des principaux obstacles au développement »

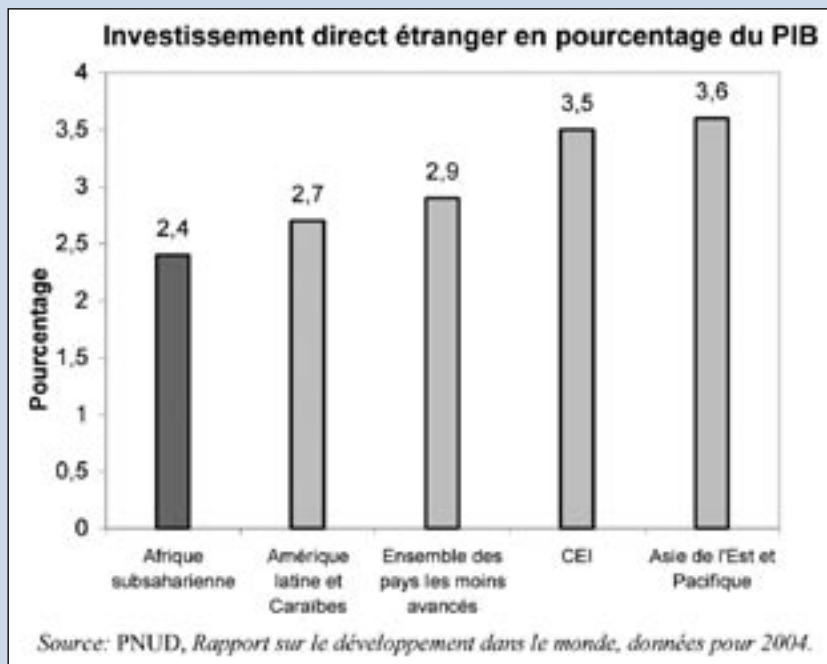
Monsieur Antonio Mazzitelli, Représentant régional du Bureau des Nations Unies pour les Drogues et le Crime (UNODC), a fait une intervention sur « Crime et Développement en Afrique ». D'emblée, il pose la corrélation entre la sécu-

la priorité de son pays, axée sur le contrôle des transferts. Il préconise la mise en place d'un traité sur le commerce des armes. Il s'agit d'avoir un protocole et un traité mis en œuvre par les Nations Unies. Ce traité est un objectif ambitieux et les Etats doivent en faire une priorité. Il réaffirme la volonté de son pays de soutenir le Programme d'Action des Nations Unies sur « le Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects » et la nécessité d'aider les parlements au niveau national et régional. Il conclut en observant que le Traité sur le commerce des armes pourra aider à sauver des vies humaines et à assurer la stabilité des Etats.

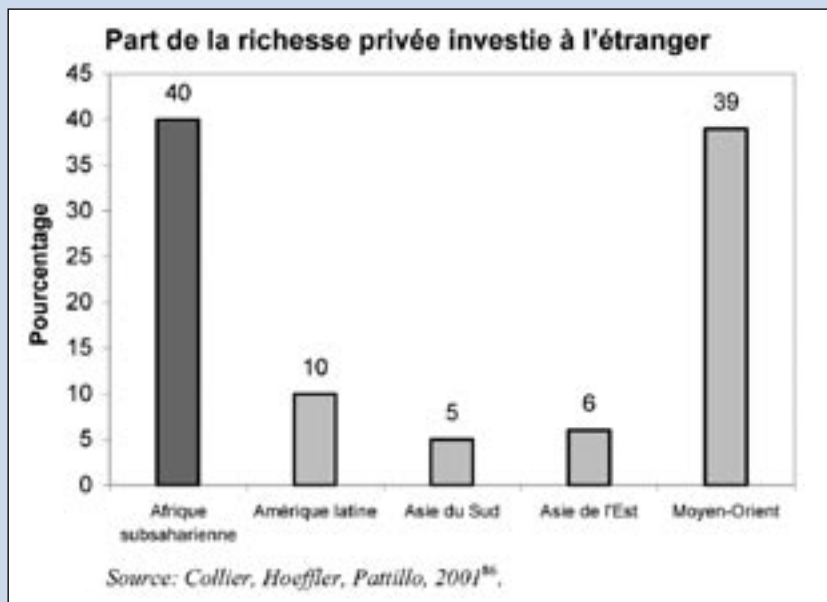
« Je vous encourage à examiner toutes les mesures concrètes que vous pouvez prendre pour faire adopter dans vos pays respectifs, une loi de mise en œuvre du Programme d'action de l'ONU »

Madame Agathe Frappier,
Chargée d'Affaires à l'Ambassade du Canada à Dakar, représentante de l'Ambassadeur du Canada, note dans son exposé que la sécurité et le développement sont liés.

Elle pense que les conflits ébranlent les économies fragiles et éloignent les investisseurs. Sur les ALPC, elle dira que la difficulté réside dans le fait qu'elles sont transportables et recyclables. Les principaux obstacles à la lutte contre les ALPC se trouvent dans l'adoption de lois nationales. A ce niveau, elle préconise l'apport de la société civile, allié indispensable et l'implication des parlementaires à tous les niveaux. C'est pourquoi, elle pense qu'une coopération interparlementaire est nécessaire. Elle explique que le Canada estime qu'il faut absolument trouver des moyens efficaces et réalistes de donner effet au programme d'action de l'ONU en ce qui concerne les questions humanitaires, socio-économiques et développementales. Les parlementaires ont un rôle particulier et vital à jouer dans la concrétisation de ce programme et ce faisant ils contribuent à atténuer la misère humaine causée par les armes légères et à lever les obstacles qu'elles posent au développement durable.



La plupart des flux de capitaux à destination de l'Afrique arrivent sous la forme d'aide. L'ensemble des flux privés vers l'Afrique subsaharienne en tant que pourcentage du PIB, est inférieur à ceux de toutes les autres régions en développement. Lors du Sommet économique de 2004, on a constaté que tel n'a pas toujours été le cas: au début des années 70, l'Afrique attirait un pourcentage plus élevé des investissements directs étrangers (IDE) que l'Asie ou l'Amérique Latine. Au début du nouveau siècle, les flux à destination de l'Amérique Latine étaient 5,5 fois plus élevés et ceux vers l'Asie, 9 fois plus que les flux à destination de l'Afrique. Même en considérant les IDE comme un pourcentage du PIB, l'Afrique n'est pas bien lotie (voir graphe), ce qui prouve que l'Afrique continue de souffrir de la faiblesse des niveaux de confiance des investisseurs.



L'une des raisons qui expliquent que l'investissement direct étranger soit si important pour l'Afrique est que les Africains qui font des économies sont rares et, parmi eux, beaucoup choisissent de placer leur richesse à l'étranger. C'est en Afrique que la fuite des capitaux est la plus forte, 40 % des portefeuilles privés étant détenus hors du continent: si l'Afrique parvenait à faire revenir cet élément de la richesse privée, le volume total du capital privé augmenterait des deux tiers environ.

« Insistez sur la réconciliation en trouvant les moyens de faire coexister plusieurs communautés en paix »

Monsieur Kazuya Ogawa, du ministère des affaires étrangères au Japon, évoque l'assemblée générale organisée par le Japon, la Colombie et l'Afrique du Sud pour éradiquer les ALPC.

Cette assemblée générale a débouché sur un code de conduite sur l'approvisionnement des armes légères. Pour améliorer les projets de lutte, il propose de :

- adopter un instrument de marquage
- lutter contre le courtage en renforçant le contrôle aux frontières
- développer la coopération internationale
- créer une commission pour lutter contre le transfert

Par ailleurs, il prévient que la nature des accords futurs devra couvrir toutes les armes. Le Japon intervient en Asie, en Sierra Leone et au Libéria. Souvent, des problèmes de sécurité empêchent la collecte et la destruction des armes. Ceci freine l'acheminement de l'aide humanitaire.

« Les parlementaires doivent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les armes »

Hon. Effah- Dartey Nkrabeah, Député du Ghana avertit que le Ghana est plutôt un site de transfert pour la question des armes légères.

Il y a aussi la fabrication d'armes locales, l'autorisation souvent délivrée par les forces de police et l'armée et l'importation qui peuvent entraîner des dérives. A ce niveau, il souligne les actions menées par les parlementaires de son pays :

- élaboration d'un document pour sensibiliser les populations sur les dangers des armes
- organisation de campagnes nationales de sensibilisation avec opération de destruction d'armes
- présentation d'un memorandum au parlement
- identification des points chauds (chefferies traditionnelles).

Il termine par dire que le parlement ghanéen organisera dans deux semaines une conférence nationale à Accra pour élaborer un plan d'action pour éliminer les ALPC. Cette rencontre verra la participation de plusieurs invités (PNUD, ONG, Etudiants).

« Nous ne pouvons pas ignorer le problème de la production et de la vente des armes »

Hon. Khalifa Ababacar Sall, Député du Sénégal et Président PGA Sénégal, soulève deux questions : comment régler le problème de la prévention des conflits et comment lutter contre l'approvisionnement en armes des Etats africains ?

Il souligne que la production et la vente doivent être une préoccupation des parlementaires. Bien que cette question puisse fâcher les pays occidentaux, les parlementaires africains doivent l'aborder.

Pour un meilleur travail parlementaire sur les questions touchant aux ALPC, Hon. Sall propose :

- l'information, la formation et la mise à niveau des parlementaires car il estime qu'on ne peut pas parler de choses qu'on ignore
- la détermination des parlementaires à faire des propositions de loi au lieu de laisser les initiatives aux pouvoirs exécutifs
- la prise en compte par les parlementaires des attentes sociales
- l'harmonisation des législations

Demande pour les armes légères et de petit calibre

« L'alternance est le moteur de la démocratie »

Monsieur Habib Ould Hemet, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République Islamique de la Mauritanie affirme que l'alternance politique en Afrique interpelle nos Etats, car elle est au cœur de la question démocratique.

Il aborde le bilan transitoire des transitions démocratiques en Afrique durant les quinze dernières années et rappelle le contexte politique des années 90 marqué par le vent de démocratisation facilité par l'environnement extérieur favorable et de forts mouvements populaires, le passage du système de partis uniques au multipartisme et l'organisation d'élections générales. Il constate que quinze ans après, les transitions démocratiques ont échoué. Toute une série d'obstacles explique cet échec (absence de volonté politique, non renouvellement des élites). Ainsi, les élections n'ont été qu'un moyen de légitimation des régimes autocratiques. Monsieur Hemet souligne que la problématique de l'alternance dans le débat de la démocratisation en Afrique est qu'elle a été le parent pauvre des transitions démocratiques en Afrique, pour les raisons suivantes :

- il n'y a pas souvent de réformes démocratiques majeures
- la démocratisation est un risque à minimiser
- la prédominance du parti- Etat
- l'absence de culture démocratique
- la stratégie d'étouffement de l'opposition

Concernant l'expérience de la Mauritanie, il dresse un tableau de la situation de son pays avant le coup d'Etat du 3 août 2005. Cette situation était caractérisée par un blocage institutionnel, des fraudes électorales, l'étouffement de l'opposition. C'est pourquoi, il considère le coup d'Etat d'août 2005 comme une action salutaire. Le but est d'agir par anticipation pour prévenir les dérives suicidaires et remettre le pays dans la voie démocratique. Pour conclure, le Ministre Hemet rassure les participants sur la volonté du gouvernement actuel de promouvoir la bonne gouvernance et d'inscrire dans la constitution, la limitation du mandat présidentiel. Il propose l'instauration d'un mécanisme de suivi des systèmes politiques africains par l'Union Africaine en vue d'évaluer régulièrement l'état de la démocratie dans les Etats africains.

dans la région. Dans ce cadre, les parlementaires doivent s'investir avant, pendant et après le processus de création des lois.

Hon. Sall souligne que la question des ALPC interpelle tout le monde et nécessite une action collective. Dans les Etats africains,

les institutions sont faibles et les pouvoirs publics tardent à régler les problèmes des populations. Il évoque aussi la cause religieuse pour réaffirmer que le problème des ALPC est alarmant et requiert une solution politique.

« Les parlementaires doivent jouer un rôle important dans le domaine des armes légères »

Monsieur Mohamed Coulibaly, représentant d'Oxfam Grande Bretagne à Dakar, souligne les méfaits et conséquences humanitaires de l'utilisation abusive des armes.

Du Libéria au Cambodge en passant par la Colombie, ce sont des centaines de milliers de personnes qui chaque année sont tuées, blessées, violées et déplacées du fait de l'usage abusif des armes conventionnelles. C'est pour toutes ces raisons que Oxfam, Amnesty International, IANSA (Réseau d'Action Internationale sur les armes légères) entre autres ont lancé l'initiative d'une campagne mondiale sur le contrôle du commerce des armes. L'objectif de cette campagne est de permettre l'adoption d'un traité sur le commerce des armes par les Etats membres de l'ONU. Dans cette optique, ces organisations mènent une campagne pour la transformation du Moratoire de la CEDEAO en une Convention.

Au niveau national, il s'agit de :

- renforcer les législations existantes ou à créer de nouvelles législations pour le contrôle de l'importation, l'exportation et la fabrication des armes
- fournir des informations régulières et actualisées au public sur la possession, la production et le transfert des armes
- s'assurer d'une utilisation responsable des armes par les forces de sécurité

Au niveau local aussi, des initiatives sont prises concernant :

- la réduction de la quantité des armes excédentaires et des armes légères en circulation
- la promotion de la culture de la paix au sein des communautés
- le renforcement des mesures de confiance entre les communautés d'une part et entre les communautés et les forces de sécurité d'autre part.

Il affirme que Oxfam envisage de renforcer la compréhension des parlementaires ouest africains sur le projet de convention et les initiatives de lutte contre les armes légères dans la sous-région en organisant un atelier de formation.

Mobilisation des corps constitués et collaboration avec la société civile

« Parlementaires, la balle est aussi dans votre camp ! »

Madame Agboton, Présidente du Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO) a fait une présentation axée sur le contexte, le rôle de la société civile, les partenariats, les perspectives.

Elle explique la nature des conflits qui sont souvent internes et dont la forme prédominante est la guerre civile. Ces conflits peuvent être longs et ont un effet domino. Les victimes sont les femmes et les jeunes. Dans les causes des conflits, elle identifie des causes sécessionnistes (lutte pour l'indépendance ou autonomie gouvernementale ou territoriale), la lutte pour le contrôle de l'Etat, l'absence d'alternance politique. Tout cela dans un contexte de pauvreté endémique, de corruption, de la faiblesse des services de sécurité facilite les conflits. Ces armes dans un contexte affaibli se retrouvent alors dans toutes les mains : jeunes civils, étudiants radicaux, chefs de secteurs marginalisés. Dans cette même voie, elle retrace le rôle et les actions menées par la société civile. Ces organisations sont des associations volontaires d'individus désireux d'aller vers la création d'un environnement sécurisé. Les initiatives déjà prises concernent au plan régional, le Moratoire de la CEDEAO et le Protocole de Nairobi. Au plan continental, on note la Déclaration de Bamako et au niveau international, le Protocole des Nations Unies, la Convention marquage et traçage de l'UNPOA. Dans toutes ces initiatives, elle remarque l'absence des parlementaires et prône :

- d'impliquer les populations dans la gestion des conflits qui secouent leurs communautés
- d'établir ou de renforcer les canaux d'alerte précoce par la proximité avec les communautés,
- de redynamiser la diplomatie parlementaire pour en faire un outil efficace de prévention et de résolution des conflits
- d'implication la société civile dans les diverses étapes de la construction post- conflit : politique, socio-économique, sécuritaire, juridique
- de consolider tous ces processus au travers d'actions concertées et coordonnées pour maîtrise de la circulation des armes légères à tous les niveaux

Armes légères : Initiatives prises

- au plan régional : le Moratoire de la CEDEAO et le Protocole de Nairobi
- au plan continental : la Déclaration de Bamako
- au niveau international : le Protocole des Nations Unies, la Convention marquage et traçage de l'UNPOA

« La société civile doit promouvoir la régularisation des armes légères »

Monsieur Robert Miller, Directeur exécutif du Centre pour la Paix, l'éducation et la démocratie (COPE, Libéria) a développé une communication axée sur la situation au Libéria.

Il note que le Libéria est devenu l'épicentre de l'instabilité dans le continent africain. Il affirme que certains pays (la Libye, le Sierra Leone, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée) ont souvent supporté les groupes armés pour leur équipement et ont facilité la circulation des armes. D'autres pays par contre (le Nigéria, le Ghana, le Sénégal, l'Afrique du Sud) ont œuvré pour le retour de la paix. Par rapport au rôle de la société civile, il souligne que cette dernière doit promouvoir le Code de conduite pour réglementer la fourniture des armes. Elle doit aussi lutter contre la violation des Droits de l'Homme et obliger les gouvernements à appliquer la Charte des Nations Unies. En outre, l'action doit être mise sur le plaidoyer pour l'application des normes internationales sur les Droits de l'Homme et la participation aux contrôles sur les ALPC. Enfin, la société civile doit se mobiliser pour la transformation du Moratoire de la CEDEAO en Convention.

« Etats, installez des commissions nationales »

Hon. Mamadou Lamine Thiam, Député du Sénégal fera sa communication en mettant l'accent sur les résultats mitigés des commissions nationales et sur l'apport important de la société civile.

Il suggère de doter les commissions nationales en moyens matériels, logistiques et financiers suffisants pour leur permettre de mener correctement leur travail. Il encourage les Etats qui n'ont pas encore installé de commissions nationales à le faire. Sur cette lancée, il souhaite l'implication des parlementaires dans ces commissions.

« Parlementaires, ratifiez les traités internationaux portant sur la protection des enfants dans les conflits armés »

Monsieur Guillaume Landry, Chef de projet de l'Afrique de l'Ouest de la



© Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, fera son exposé sur l'utilisation des Enfants-soldats.

Il rappelle que l'objectif de son organisation est le désarmement et la démobilisation des Enfants-soldats et leur réinsertion. Il note que quatre pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée Conakry, utilisent les enfants dans les conflits. Pour la Côte d'Ivoire, il y a eu un programme de démobilisation de plusieurs centaines d'Enfants-soldats. Cependant, le bilan est mitigé. Au Libéria, 14.000 enfants ont été désarmés et démobilisés en 2004. Mais, le nombre réel est de plusieurs milliers et le programme de démobilisation rencontre des difficultés logistiques. En Sierra Leone, six millions d'Enfants-soldats ont été démobilisés entre 1999 et 2002. Parmi eux, des filles porteuses de messages, espionnes ou esclaves. En Afrique de l'Ouest, la proportion des filles est de 40 à 50%. Le programme de démobilisation

Les traités internationaux portant sur la protection des enfants dans les conflits armés :

- le Protocole facultatif à la Convention des Droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
- le Statut de Rome de la Cour Pénal Internationale
- la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
- la Convention Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail de l'enfant et l'action en vue de leur élimination)

sation a pris fin en 2005 et a laissé des milliers d'enfants sans appui. En Guinée Conakry, il n'existe aucun programme. Les facteurs de risques sont relatifs à la pauvreté, la séparation des familles, la circulation des ALPC. C'est un lieu de recrutement. Par rapport à cette situation, il préconise de renforcer les programmes d'éducation. Les parlementaires doivent être sensibles à ces questions et faire tout pour ratifier tous les textes (voir box ci-dessous). Après cette étape, ils doivent prendre des mesures pour leur mise en œuvre.

« Femmes parlementaires, impliquez vous dans la prévention et la gestion des conflits »

Madame Agboton, Présidente du Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO) évoque le rapport entre les femmes et la violence armée.

Généralement, les femmes sont victimes de violence dans les conflits armés, les situations post-conflits et dans les milieux domestiques. Elle affirme que les femmes sont les principales victimes des conflits armés. Dans ces situations, on note des abus sexuels sur les femmes (acte de pénétration sexuelle par violence, contrainte, menace, grossesses non désirées, sida...), et qu'en temps de guerre, les femmes jouent plusieurs rôles (gardiennes de maisons, productrices, soldats). Ce qui semble plus dramatique selon Madame Agboton, c'est que dans les situations post-conflit, les femmes sont écartées des tables de négociations. Elles subissent ainsi les pires exactions et ne peuvent même pas réclamer justice. Elle rappelle les initiatives prises au niveau mondial en faveur des femmes. Elle cite la Charte des NU, les instruments du droit international humanitaire, la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif de 1999, la Convention des NU relative aux droits des enfants de 1989, la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing de 1995, et au niveau continental, la Déclaration de Bamako de 2000. Toutes ces initiatives visent à promouvoir l'équité de genre en matière de prévention et de gestion des conflits et à construire un environnement où les femmes se sentent en sécurité.

Collecte et destruction d'armes

« Avant de désarmer les personnes, il faut d'abord désarmer les esprits ! »

Monsieur Marc Antoine Morel, fonctionnaire du PNUD se penchera sur l'expérience du PNUD dans les campagnes de collecte volontaire et de destruction d'ALPC.

Leçons tirées des mesures de désarmement au Libéria

Hon. Worlea-Saywah Dunah, Député du Libéria, explique les conditions qui ont conduit à l'instabilité dans son pays et les leçons tirées des mesures de désarmement.

De 1989 à 2006, la circulation très importante des armes avec les états voisins, ont créé les crises humanitaire terrifiantes qui ont nécessité l'intervention de l'ONU. Elle présente les deux tentatives de désarmement fructueuse en 1997 et 2005, et loue les initiatives prises :

- création de groupes de travail
- vote de lois nationales sur les armes
- création de comités parlementaires
- élaboration d'un programme de sensibilisation et d'éducation
- programme en faveur des anciens combattants

Elle explique aussi les problèmes néanmoins associés :

- l'impossibilité de couvrir toutes les régions du Libéria
- le manque de formations pour toute personne désarmée
- la corruption de l'administration des fonds de ceux responsable des programmes de désarmement

Elle recommande :

- l'implication de la communauté internationale
- la transformation du Moratoire de la CEDEAO en un traité
- le respect du Traité de Mano (non agression)
- l'épouement de la dette
- l'engagement des Etats à ne plus héberger des rébellions armées contre des états voisins chez eux
- le contrôle des Nations Unies sur les producteurs d'armes
- l'application de sanctions effectives sur les contrevenants

L'expérience du Mozambique dans la lutte contre les ALPC

Hon. Manuel De Araujo, Député du Mozambique parle de l'expérience de la SADC⁶.

Il rappelle tous les mécanismes de lutte contre les ALPC. Il propose des recommandations :

- créer des organismes de coopération
- élaborer des plans d'actions
- créer un point focal
- mener des politiques de sensibilisation nationale
- élaborer une législation nationale sur les armes

Il souligne que certains pays ont mis en place des programmes conjoints pour la collecte et la destruction des armes. Les défis à relever sont :

- le manque de priorité
- le manque d'implication des parlementaires
- le manque de systèmes informatisés
- le problème de la transparence

D'emblée, il donne quelques notions clés en matière de collecte volontaire d'armes. Il cite trois étapes fondamentales :

1. Comprendre le contexte : analyser l'offre et la demande afin de répondre aux questions suivantes :

- qui possède des armes ?
- comment collecter les armes ?

2. Déterminer le moment opportun pour collecter les armes

3. Accompagner le processus

L'objectif de ce point est d'éviter que les armes mises hors circulation retombent sur le marché. Cela passe par la destruction, la sécurisation des stocks gouvernementaux, le renforcement des contrôles aux frontières, le renforcement du contrôle sur la possession légale.

« Je souhaite que les parlementaires du Soudan bénéficient de l'expérience des autres parlements »

Hon. Dr. Tidiany Moustapha du Soudan évoque la situation au Darfour.

Le Darfour est un espace très vaste avec beaucoup d'ethnies et de groupes divers. Cette zone a connu une sécheresse qui a produit la pauvreté. On note aussi des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Dans ce cadre, les armes deviennent un instrument de protection d'autant plus que le fait de posséder une arme est un symbole de prestige. En cas de conflits, la police est souvent absente et il y a recours aux tribus pour se protéger. Il note aussi que le gouvernement distribue des armes aux chefs de tribus pour faire régner l'ordre. Les gouvernements locaux ont essayé dans les années 90 de mener une campagne de collecte volontaire qui a connu un échec, parce que le programme de remise volontaire n'avait pas reçu assez d'argent pour désintéresser les possesseurs d'armes. Aujourd'hui, le Dr. Moustapha rassure que son pays a pris des mesures importantes sur cette question. Il note que les députés au niveau local peuvent prendre des initiatives pour gérer les conflits. En outre, ils doivent veiller, dans le cadre de l'adoption du budget national, à assurer une équité dans le partage entre les différentes régions. Un accord de paix global a été signé et le Programme d'Action de l'ONU est appliqué.

Prévention, justice post-conflit et Réconciliation

Définition :

La violence sexuelle et de genre est généralement définie comme une violence physique, sexuelle et psychologique contre homme, femme et enfant dans la famille et la communauté et qui est poursuivie ou acceptée par l'Etat. Lors des conflits, les violences sexuelles et de genre sont commises contre les civils et les soldats. Ce n'est pas un effet secondaire de la guerre mais un crime contre l'individu qui est utilisé contre une communauté entière ou une nation.

« Les crimes commis pendant les conflits et juridiction compétente : crimes sexuels et de genre »

Madame Nora Owen, ancienne ministre de la Justice de l'Irlande a expliqué que même en temps de paix, la violence faite aux femmes et la discrimination contre les femmes est considérée comme normale dans certaines sociétés.

Les violences commises sont physiques, sexuelles, psychologiques. Les différents crimes commis durant les conflits sont les viols, les enlèvements, les incestes et les mutilations. Les violences sexuelles ont par exemple été utilisées plus récemment au Sierra Leone, au

Congo, au Rwanda et au Soudan, ainsi qu'en Afghanistan, au Pakistan, en Bosnie et au Kosovo. Au Libéria, 75% des femmes ont été violées. Au Rwanda, le taux est estimé entre 250.000 et 500.000 et après 10 ans 67% des victimes étaient séropositive. Madame Owen souligne, qu'il est temps que la communauté internationale se mobilise pour lutter contre ce fléau et que les gouvernements doivent apporter les changements nécessaires dans les lois en temps de paix pour réduire les violences sexuelles en temps de guerre.

Quelques instruments juridiques pour le droits des femmes :

- La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes de 1979 (le premier instrument international des droits des femmes)
- Le statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale (définit parmi les crimes contre l'humanité, les tortures, le viol, l'esclavage sexuel)
- La Résolution 1325 des NU (attire l'attention sur les violences faites aux femmes lors des conflits armés et invite les parties au conflit à prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les jeunes filles contre les violences sexuelles et de genre particulièrement le viol et les autres abus sexuels, et de former les soldats afin que ces crimes ne soit pas perpétré)

« Le rôle de la Cour Pénal Internationale (CPI) dans la prévention des conflits »

Le Sénateur Alain Destexhe de la Belgique et Président de l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) souligne que le statut de Rome est une réponse aux conflits.

Il rappelle que les tribunaux ad hoc (Yougoslavie, Rwanda), le tribunal mixte (Sierra Leone) coûtaient chers à la communauté internationale, que cet approche n'était pas soutenable et que c'est pourquoi la communauté internationale a trouvé une solution permanente en instituant la CPI. La compétence de la CPI recouvre les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le génocide et elle n'intervient que lorsque les Etats ne peuvent pas ou ne veulent pas juger ces crimes. Elle n'a pas de caractère rétroactif.

Monsieur Destexhe estime que la Cour doit établir sa propre crédibilité en évitant les risques de politisation. C'est pourquoi, elle doit bénéficier du soutien des Etats qui doivent collaborer avec elle parce qu'elle ne dispose pas de for-

ces de police. D'ailleurs pour renforcer l'autorité de la CPI, il demande aux parlementaires d'aider les Etats à ratifier le Traité de Rome.

Statut de Rome

Signatures: 139
Ratifications: 100
Dernier en date: Mexique
Date: 28 octobre 2005

APIC

Signatures: 62
Ratifications: 38
Dernier en date: Équateur
Date: 19 avril 2006

A ce niveau, il rappelle que 100 Etats l'ont déjà ratifié. En Afrique, des pays comme le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Soudan, le Zimbabwe, la Mauritanie et le Togo n'ont pas encore ratifié le texte. Pour rendre la collaboration effective avec la Cour, les Etats doivent non seulement ratifier le traité mais aussi voter l'Accord sur les privilèges et immunités (APIC) pour assurer une collaboration nationale avec la CPI. En Afrique, seule l'Afrique du Sud remplit cette condition.

« Soutenez le processus de paix en cours au Soudan ! »

Madame Bedria Suleiman, Membre du Parlement du Soudan, fera un exposé sur la situation au Soudan.

En 1954, avant les indépendances, la guerre éclate entre le Nord et le Sud, et en 1965, les efforts entrepris ont conduit à des négociations qui ont abouti aux accords d'Addis Abéba. Cependant, la guerre reprend en 1985, et la grande difficulté réside dans l'impossibilité de trouver les causes réelles des conflits. Les conséquences de ces conflits sont énormes notamment les pertes en vies humaines et la pauvreté. Madame Bedria Suleiman affirme que les accords de janvier 2005 ont adopté le Protocole sur la sécurité, le Protocole sur le partage du pouvoir et un accord de cessez-le-feu permanent. Une résolution sur la fin du conflit a été aussi votée. Ainsi, la constitution a prévu durant la période intérimaire de six ans de doter le pays d'une assemblée nationale, d'une justice indépendante et d'institutions crédibles. Elle propose la constitution d'une équipe d'experts pour étudier la situation au Darfour et de faire des propositions.

« Les religions doivent travailler ensemble pour un monde de paix »

Iman Habib Sherif, Vice-président du Conseil National des Musulmans du Libéria prend la parole pour faire une communication sur le Conseil œcuménique du Libéria comme exemple de modèle de justices alternatifs.

Iman Habib Sherif note qu'au Libéria, il y avait des suspicions entre musulmans et chrétiens, et que c'est la raison pour laquelle une institution inter religieuse à été mise en place pour vulgariser le concept de multi confessionnalité. Les leaders religieux ont fait le serment de se tenir ensemble à tout prix et de garder leur dignité durant la guerre. D'ailleurs, les chefs religieux ont participé à toutes les négociations pour le retour de la paix. Iman Sherif observe que les criminels de guerre doivent être sanctionnés partout. Pour conclure, il met l'accent sur le rôle des religions qui sont toutes sources de paix et de tolérance. Il cite le Coran qui reconnaît à chacun sa religion. C'est pourquoi, les religions doivent travailler ensemble pour un monde de paix.

« Le conflit au Sierra Leone était le conflit le plus barbare du 20^{ème} siècle »

Monsieur Youssef, Député du Sierra Leone, fera une communication sur la situation de son pays. Il rappelle que la guerre a éclaté au Sierra Leone en 1993 suite à l'intervention du mouvement rebelle front Uni révolutionnaire (RUF) venu du Libéria pour déposer le Président Momo.

Cette guerre a entraîné des violences inouïes avec des atrocités sur les civils, des amputations, des viols, de l'esclavage sexuel, des destructions de villages et de villes à Freetown. Il dira que le gouvernement s'est attaché à retrouver une situation de paix. Aujourd'hui, après les accords de paix de Lomé signés en 1999, le processus de paix se poursuit. Le Tribunal Spécial fonctionne correctement et la collaboration entre le pays et les NU se déroule normalement. La juridiction juge les auteurs de crimes de guerre, de déportations et de tortures. Il souligne que toute personne auteur de crime sera jugé sans exception. A titre d'exemples, il cite un ancien parlementaire Sam Aleman qui a été jugé de même que Monsieur John Paul Kororma, qui

était à la tête de l'Armed Forces Revolutionary Council (AFRC) de la Sierra Leone.

« Principes à respecter en vue d'une mise en œuvre efficace du Statut de Rome »

Monsieur Demba Ciré Bathily, Président de Amnesty International Sénégal a parlé sur le rôle de la CPI dans la prévention des conflits.

Il souligne que les cours qui existent (Cour Européenne, Cour Africaine, Cour Américaine) doivent veiller à l'application des conventions. Cependant, elles ne comportent pas une dimension pénale. La création de la CPI participe de la volonté de combler ce vide. Dans son texte, il énumère les principes à mettre en œuvre pour renforcer la CPI.

Principes à mettre en œuvre pour renforcer la CPI :

- définir les crimes au niveau national
- supprimer les obstacles au niveau national en évitant les prescriptions, les amnisties et les grâces.
- lever les obstacles à la poursuite en supprimant les immunités
- coopérer avec la juridiction dans l'enquête judiciaire
- veiller à l'équité des procès

Pour faciliter le travail de la CPI, les Etats doivent :

- définir le statut de la CPI au niveau national
- nommer de façon publique et concertée les membres de la CPI
- remettre à la CPI tous les documents nécessaires
- aider la CPI à localiser les démons
- protéger les juges
- arrêter et remettre les accusés à la CPI

Après les procès, il est utile de :

- veiller à la réparation en faveur des victimes
- prévoir des sanctions en cas d'atteinte à l'administration de la CPI
- exécuter les peines en veillant aux respects des conditions de détention
- mener des campagnes d'information sur l'utilité de la CPI

.....

Clôture

Madame Cessay, Député de la Gambie lira une motion de remerciement à l'endroit de **Monsieur Abdoulaye Wade**, Président de la République du Sénégal, de **Monsieur Pape Diop**, Président de l'assemblée nationale du Sénégal, de **Monsieur le Premier ministre** du Gouvernement du Sénégal, de **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères** du Sénégal, de **Monsieur le Président du Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales** pour l'accueil fraternel et chaleureux qui leur a été réservé tout au long de leur séjour au Sénégal. A travers cette motion, les parlementaires africains ont exprimé leur reconnaissance pour les efforts consentis en vue de la réussite des assises de Dakar aux organisations coopératrices.

Monsieur Khalifa Ababacar Sall, Député du Sénégal et Président du PGA national s'est félicité de ce séminaire qui a permis de réfléchir sur des questions qui intéressent le devenir de l'Afrique. S'adressant aux parlementaires, il dira que ce séminaire doit être le premier jalon pour la construction de la contribution des parlementaires dans l'œuvre de pacification de l'Afrique. Clôturant les travaux, le Vice-président **Babacar Gaye**, dira que ce séminaire, par le partage d'informations et d'expériences est un nouveau déclic de l'engagement des parlementaires pour le règlement des

conflits et l'avènement d'une paix durable en Afrique. Il exhorte les organisations partenaires à soutenir davantage les parlements en

vue de renforcer la coopération parlementaire mondiale. Il faut conjuguer les efforts et améliorer les administrations parlementaires qui

sont de véritables outils d'intégration sous-régionale et régionale.

Couverture médiatique

Conflits, démocratie et justice : Des Parlementaires africains situent leur propre responsabilité (extrait)

Le Matin, 28 février 2006



La rencontre devrait permettre aux élus, Ong et sociétés civiles de se pencher sur le rôle du parlement et des parlementaires dans la prévention des conflits, l'alternance démocratique et la justice. Mais aussi, il fait la place à la question de la circulation des armes légères. Le représentant du secrétaire général de l'ONU, Ahmedou Ould Abdallah a rappelé aux parlementaires que les destins des peuples, quelque part repose entre les mains des parlementaires : « De vos votes et prises de décisions, dépendent la paix et la stabilité des pays. Après tout, vous êtes les garants de la légitimité populaire. » Pour Seriffe Dibba, président de l'assemblée nationale de la Gambie « plus de 90% des conflits en Afrique sont liés à l'absence des règles qui définissent clairement les questions de succession à la tête de l'exécutif ». Francesco Bénanté de G. Bissau a tenu à relever le caractère débordant de la circulation des armes : « Aucun des conflits engendré dans les frontières, n'est essentiellement national. Car les peuples sont liés au-delà des limites géographiques d'un pays. »

12

Lutte contre la circulation des armes légères : Les parlementaires du monde s'engagent (extrait)

Le Soleil, 28 février 2006



Le président de l'assemblée nationale du Sénégal, M. Pape Diop a d'entrée dit que « le constat est amer, puisque les aspirations profondes de nos peuples à accéder à la paix et à la démocratie, qui ont largement marqué notre continent, il y a une quinzaine d'années, commencent à s'estomper, face à la persistance du premier ennemi de la paix : la pauvreté ». A ces yeux, la rencontre de Dakar revêt toute son importance, au regard du profil des participants à ce séminaire régional. Il a poursuivi en estimant que l'implication des parlementaires africains – proches des populations, premières victimes de ces conflits- reste incontournable dans la résolution des ces fléaux et dans l'avènement des sociétés démocratiques. « Au-delà de leur rôle primordial pour l'adoption d'une législation appropriée contre la circulation des armes légères, de leur participation pour l'instauration d'une culture de paix, les parlementaires restent, dans le cadre de la sensibilisation et de l'intermédiation sociale, des leaders de groupe de premier plan, pour l'avènement d'une paix et d'une solidarité agissante, au niveau sous-régional, régional, voire continental ».

Résultat : Plan D'Action Parlementaire de Dakar

Nous, Parlementaires,

Réunis à Dakar du 27 février au 1er mars 2006, dans le cadre du Séminaire de l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) sur les Armes Légères, la Prévention de Conflits, l'Alternance Démocratique et la Justice en Afrique, organisé en partenariat avec l'Assemblée Nationale du Sénégal, l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique (AWEPA), le Centre Parlementaire Canadien (CPC), le Réseau Parlementaire de la Banque Mondiale (PNoWB), la Banque Mondiale, le PNUD, et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (ONUAO) ;

Préoccupés par la tendance à la persistance des violations graves des droits humains, à la perte des acquis démocratiques en Afrique résultant de la prolifération des armes légères et de l'impunité qui caractérisent souvent les situations post conflit ;

Conscients qu'il y a un lien entre, d'une part, les armes légères et de petit calibre, et d'autre part, l'instabilité politique, l'insécurité et l'entrave au développement ;

Reconnaissant le rôle important de la Société Civile et des Femmes dans le domaine des armes légères ;

Réaffirmant notre attachement aux principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte constitutif de l'Union africaine visant à prévenir les générations futures contre le fléau de la guerre et à créer des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans le monde ;

Rappelant les dispositions pertinentes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ainsi que son protocole additionnel sur les droits de la femme, de même que les autres instruments juridiques internationaux relatifs à la question ;

Encourageant la mise en oeuvre effective des mécanismes africains pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans les différentes régions d'Afrique, notamment la CEDEAO, la SADC, la CEEAC, la CEAE, la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique ;

Saluant l'adoption des instruments juridiques et politiques que sont :

- le Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illégal des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ;
- le Protocole contre la fabrication et le trafic illégal d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;
- la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illégal des armes légères et de petit calibre ;
- le Protocole de la SADC sur les armes à feu, les munitions et matériels connexes ;
- le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique ;
- la Déclaration de Moratoire de la CEDEAO sur la fabrication, l'importation et l'exportation des armes légères ;

Reconnaissant l'importance de la société civile et du genre dans le domaine des armes légères

Convaincus de l'impérieuse nécessité de respecter et de mettre en oeuvre :

- le Pacte international relatif aux Droits civils et politiques ;
- la Déclaration d'Alger sur les Changements non constitutionnels, le mécanisme africains d'évaluation par les pairs ;
- le Protocole sur la Démocratie et la Bonne gouvernance additionnel au Protocole portant création du mécanisme de la CEDEAO pour la prévention, la gestion, le règlement de conflits, le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que
- tous les autres instruments juridiques et politiques relatifs au respect des principes démocratiques, des Droits de l'Homme et de la bonne gouvernance politique ;

Encourageant les efforts de la Communauté internationale et des pays africains en vue de promouvoir la justice, notamment la justice post conflit, à travers l'institution de la Cour pénale internationale, des tribunaux pénaux ad hoc et de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

Convaincus du rôle important que les Parlementaires africains doivent jouer dans le combat pour la promotion des principes démocratiques et de la bonne gouvernance politique, du respect des Droits de l'Homme, ainsi que de la paix, de la sécurité et de la justice en Afrique ;

Déterminés à apporter la contribution attendue des Représentants du Peuple à ce combat ;

Sommes convenus de mettre en oeuvre le Plan d'Action ci-après :

I- Au Plan National

- 1- Exhorter les Gouvernements et les Parlements africains à adopter des lois fondamentales qui assurent les conditions d'une alternance politique apaisée dans le respect des principes démocratiques ;
- 2- Entreprendre des actions pour veiller à la pérennisation de ces conditions ;
- 3- Inclure un aspect réduction des armes légères dans les Stratégies nationales pour la Réduction de la Pauvreté ;
- 4- Appuyer les négociations d'un Traité sur le Commerce des Armes à l'ONU, à travers une position africaine commune ;
- 5- Appuyer le projet d'harmonisation de standards communs minimums sur le transfert des armes légères à la conférence de revue des Nations Unies à la fin du mois de juin 2006 ;
- 6- Travailler à la révision, à l'harmonisation et à la mise à jour conformément au plan d'action des Nations Unies des législations nationales sur les armes légères ;
- 7- Mener un plaidoyer auprès des Gouvernements pour la mise en place de commissions nationales permanentes et autonomes, dotées de moyens humains, matériels et financiers suffisants pour mener efficacement la lutte contre la prolifération des armes légères ;
- 8- Initier, en étroite synergie avec les structures gouvernementales et les organisations de la société civile, des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en direction des populations sur la problématique des armes légères ;
- 9- Créer des réseaux de parlementaires sur les questions relatives à l'alternance démocratique, à la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères et à la justice post conflit ;

10- Inciter les Gouvernements à renforcer les institutions judiciaires et à créer les conditions de leur indépendance ;

11- Encourager les Gouvernements à prendre les mesures appropriées en vue de combattre l'impunité surtout dans les situations post conflits ;

12- Faire ratifier et appliquer par les Etats qui ne l'ont pas encore fait la Convention d'Ottawa sur les Mines antipersonnel ;

13- Promouvoir et soutenir la campagne de remises volontaires d'armes légères et les programmes de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (DDR) ;

II- Au Plan Sous Regional, Regional Et International

14- Travailler à l'adoption, par l'Union africaine, d'un instrument juridique continental sur le respect des principes démocratiques et de la bonne gouvernance politique ;

15- Mener un plaidoyer pour amener la Communauté internationale à appuyer les efforts des Etats pour asseoir l'alternance démocratique ;

16- Créer un Comité chargé de mener le plaidoyer auprès des Gouvernements des Etats membres de l'Union africaine pour accélérer le processus d'adoption d'un instrument juridique contraignant la prolifération et la circulation illicite d'armes légères, en se basant sur les textes existants ;

17- Favoriser la création dans chaque région d'Afrique d'un organe de contrôle et de coordination pour la lutte contre la prolifération des armes légères doté de moyens humains, matériels et financiers suffisants ;

18- Encourager les Gouvernements à créer des structures de formations spécialisées dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, et le renforcement des moyens de celles qui existent ;

19- Faire assurer par les Etats l'application de la justice dans les situations post conflit en intégrant dans les législations des pays de l'Union africaine l'obligation du dialogue politique national dans ces situations pour instaurer ou restaurer les bases d'une vie politique apaisée, ainsi que d'un Etat de droit pour permettre de régler les problèmes de réparation des préjudices de prise en charge des victimes et de réinsertion sociale ;

III – Suivi

20- Organiser aux plans sous régional et régional des rencontres périodiques en vue d'évaluer la mise en oeuvre du plan d'action ;

21- Créer, à cet effet, un mécanisme qui pourrait s'appuyer sur des réseaux parlementaires.